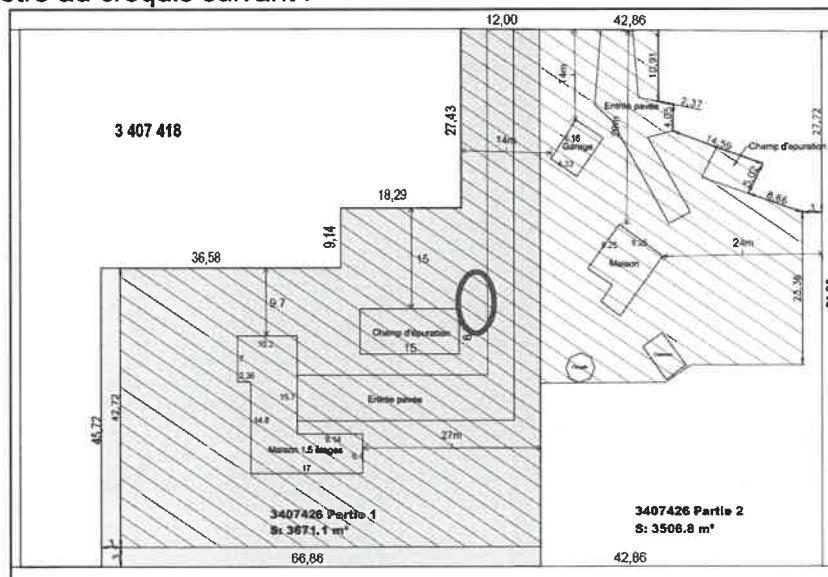




## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui sera tenue à 19h30, le mardi 2 avril 2024, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, à La Présentation, le Conseil municipal doit statuer sur une demande de dérogation mineure relative à la largeur projeté d'un terrain sis au 1289, Route 137.

Cette demande vise à permettre la création d'un nouveau lot à construire avec une largeur, calculé le long de la ligne de l'emprise du chemin, de 12 mètres. Le projet implique l'implantation d'une nouvelle résidence unifamiliale isolé, conditionnel à la reconnaissance des droits acquis de la CPTAQ. L'article 8.5 du règlement d'urbanisme précise que la largeur minimale exigé pour un lot partiellement desservi (aqueduc) est de 25 mètres. Le tout est illustré au croquis suivant :



Extrait Plan d'implantation – 1<sup>er</sup> mars 2024  
Patrick Dubeau, Arpenteur-géomètre

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de la consultation publique qui sera tenue lors de la séance du Conseil municipal du 2 avril 2024, à compter de 19h30 heures au Bureau municipal (772, rue Principale, La Présentation, Qc, J0H 1B0).

**DONNÉ À LA PRÉSENTATION, CE 15 MARS 2024**

*Marchand*

**Josiane Marchand**

**Directrice générale et greffière-trésorière**